

## Maison des jeunes La Sarre inc.

C.P. 126 -349, 2<sup>e</sup> rue Est La Sarre J9Z 2X4 Tél. : 819 333-2757

La Sarre, le 8 décembre 2009

À l'attention de :

Monsieur Jean Grégoire  
Président

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

Monsieur Frédérique Beauchamp  
Président

Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
(AGEUQAT)


Objet : Appui de la Maison des jeunes La Sarre aux revendications de la FEUQ et de la  
FECQ

Messieurs,

Par la présente, la Maison des jeunes La Sarre tient à apporter son appui aux revendications défendues par l'AGEUQAT et la FEUQ afin que soit garanti un investissement de 118 millions de dollars remboursés dans le Programme d'aide financière aux études du Québec. Cette somme, provenant du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), doit être récupérée par Québec et être investie en totalité dans le programme québécois.

Toute personne qui souhaite entreprendre des études postsecondaires ne devrait pas être ralentie par des considérations économiques. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a mis sur pied dans les années soixante le Programme d'aide financière aux études du Québec. L'éducation étant un champ exclusivement de compétence provinciale, protégé par la Constitution, le Québec a le droit de se retirer avec pleine compensation du programme canadien afin d'injecter ces sommes dans son équivalent québécois.

En ce sens, nous ne pouvons que réitérer notre appui aux revendications de l'AGEUQAT et de la FEUQ.

  
Mélanie Ouellet, coordonnatrice